

AVENANT N°1/2019 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur la **Résidence sociale "Le Petit Barthélemy"** 16 avenue du Petit Barthélemy – 13090 Aix-en-Provence.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence sociale du « Petit Barthélemy », est l'association ADAR Provence.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 63 304 € + 2400 € de frais pour incontinence à la charge exclusive du Conseil Départemental 13, **soit un total de 65 704 € :**

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : **31652 €** (soit 50% de 63 304 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à **31652 €** moins un report 2018 de 15 674.70 € + 2400 € de frais d'incontinence soit **18 377.30 €**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

**Pour le Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône**

La Présidente
Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général
Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée
François DEBELLE

AVENANT N°2/2019 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL , Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

AVENANT N°3/2019 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur les **Résidences sociales "Saint Jean"** Quartier Saint Jean – 13110 Port-de-Bouc et « **Les Comtes** » Quartier Les Comtes 13110 Port-de-Bouc.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de les résidences sociales « Saint Jean » et « Les Comtes » est l'ADAR Provence.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 21 085 € :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : **10 542.50 €** (soit 50% de 21 085 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 10 542.50 € moins un report 2018 de 8 773.72 € soit **1768.78 €**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

**Pour le Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône**

La Présidente

Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général

Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée

François DEBELLE

AVENANT N°4/2019 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

Objet :

Cet avenant a pour objet la poursuite de l'action d'aide au maintien à domicile mutualisée sur la **Résidence sociale "Le Petit Canedel"** Chemin du Petit Canedel – 13400 AUBAGNE.

Les articles suivants viennent compléter la convention Cadre signée le 22/09/2015

L'article 2 est complété comme suit :

La structure prestataire chargée d'assurer l'aide au maintien à domicile, auprès des résidents de la résidence sociale du « Petit Canedel », est l'association ADAR Provence.

L'article 4 est complété comme suit :

Le montant total de l'action s'élève à 21 890 € :

- ⇒ La participation annuelle de la CARSAT Sud-Est s'élève à : **10 945 €** (soit 50% de 21 890 €)
- ⇒ La participation annuelle du Conseil Départemental 13 s'élève à 10 945 € moins un report 2018 de 1 290.18 €, soit **9 654.82 €**

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Marseille, le
En quatre exemplaires originaux

**Pour le Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône**

La Présidente
Martine VASSAL

Pour la CARSAT Sud-Est

Le Directeur Général
Vincent VERLHAC

Pour Adoma

Le Directeur Etablissement Méditerranée
François DEBELLE

AVENANT N°5/2019 A LA CONVENTION CADRE

Relative au financement de l'aide au maintien à domicile mutualisée

Résidences Sociales – Département des Bouches-du-Rhône

Entre

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Représenté par Madame Martine VASSAL, Présidente

La CARSAT Sud-Est

Représentée par Monsieur Vincent VERLHAC, Directeur Général

Et

ADOMA

Représentée par Monsieur François DEBELLE, Directeur de l'Etablissement Méditerranée

